

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil municipal du 10 mars 2025	03	☒ Procès-Verbal ☐ Délibération ☐ Information
--	---------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le mercredi cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Présents : Mesdames Marie-Caroline CHAUDRUC, Laure CHENTRIER, Sylvie MARCHET, Martine ROZON, et Messieurs Jean-Philippe BONDIN, Jean-Michel FONTAINE, Jacky LHOMMEDÉ, Jacky MARCHAND, Bernard PELÉ et Olivier RIQUET

Absent excusé : Monsieur Gérard DEVOS donne pouvoir à Monsieur Jacky LHOMMEDÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BONDIN

Le procès-verbal de la réunion du 10 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Déclaration d'intention d'aliéner n° 2025/0001

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2020-020 DC du 5 mars 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur « Saumur Loire Développement » ;

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par le Cabinet IPSO FACTO, représentée par Maître Dominique NAZ, Notaire à DOUVAINE (74140), 88 Rue du Centre, concernant les parcelles :

- section B n° 83 d'une contenance de 184 m²
- section B n° 1005 d'une contenance de 182 m²

située 14 Quai Alexandre Dumas, appartenant à Madame Joanna ALLEZ DAVIES LEARY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **PREND ACTE** de la DIA ci-dessus ;
- ☐ **RENONCE** à exercer son droit de préemption sur ces parcelles ;
- ☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

2. Déclaration d'intention d'aliéner n° 2025/0002

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2020-020 DC du 5 mars 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur « Saumur Loire Développement » ;

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître René-Marc THOUARY, Notaire à SAUMUR (49400), 37 Rue Dacier, concernant les parcelles :

- section E n° 83 d'une contenance de 269 m²
- section E n° 86 d'une contenance de 393 m²
- section E n° 89 d'une contenance de 195 m²

- section E n° 706 d'une contenance de 432 m²
- section E n° 709 d'une contenance de 15 m²
- section E n° 627 d'une contenance de 216 m²

située 8 Rue de l'Église, appartenant à SCI LLA IMMO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **PREND ACTE** de la DIA ci-dessus ;
- ☐ **RENONCE** à exercer son droit de préemption sur ces parcelles ;
- ☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

3. Subvention aux Associations 2025

Le Conseil municipal propose d'inclure dans le budget primitif 2025 de la commune, le montant des subventions versées aux associations :

- | | |
|---------------------------------|-------|
| • Les Restaurants du Cœur | 350 € |
| • ADMR | 320 € |
| • Coordination Autonomie | 30 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **VALIDE** les montants à verser aux associations tels que présentés ci-dessus.

4. Subvention aux Associations 2025 – Ligériana Musicale

Le Conseil municipal propose d'inclure dans le budget primitif 2025 de la commune, le montant de la subvention versée à Ligériana Musicale :

- | | |
|---------------------------|---------|
| • Ligériana Musicale..... | 2.500 € |
|---------------------------|---------|

Monsieur Jean-Philippe BONDIN, Président de Ligériana Musicale, sort de la salle et ne participe donc pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **VALIDE** le montant à verser à cette association tels que présenté ci-dessus.

5. Subvention aux Associations 2025 – La Concorde

Le Conseil municipal propose d'inclure dans le budget primitif 2025 de la commune, le montant de la subvention versée au Comité des Fêtes la Concorde :

- Comité des Fêtes La Concorde 200 €

Monsieur Bernard PELÉ, Président du Comité des Fêtes, sort de la salle et ne participe donc pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **VALIDE** le montant à verser à cette association tels que présenté ci-dessus.

6. Approbation / Proposition de l'avenant n° 2 de la Convention avec le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et l'Office de Tourisme 2024/2026

En date du 19 février 2024, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, représenté par Madame Sophie TUBIANA, Saumur Val-de-Loire Tourisme, représenté par M. MIGLIERINA et la commune de Montsoreau, représentée par Monsieur Jacky MARCHAND, ont approuvé et signé une convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux/matériel 2024-2026.

Préambule

L'accueil des publics est une priorité pour le Parc, la SPL et la commune de Montsoreau. Depuis l'ouverture de la Maison du Parc en 2008, l'accueil des publics a été imaginé et conçu conjointement afin de répondre ensemble aux besoins des visiteurs et de renforcer la qualité de l'accueil pour les deux structures touristiques comme la commune. Cela se traduit notamment par une structure d'accueil et un planning partagés du Parc et de la SPL. Ce partenariat permet également une ouverture plus longue sur l'année avec une plus grande amplitude horaire.

Cette convention est complétée par une convention triennale pour la gestion de la boutique et par une convention annuelle pour la gestion de la billetterie des événements du PNR.

D'un commun accord, la proposition de 2.500 € TTC/an est retenue, prise en charge par la Mairie de Montsoreau.

Un avenant n° 1 a été signé en juin 2024 modifiant la mutualisation de l'accueil et son fonctionnement (périodes et horaires).

Il est proposé à présent de valider un avenant n° 2, modifiant la participation de la commune de Montsoreau. En effet, suite à une réunion du 28 janvier 2025, avec le représentant de l'Office du Tourisme de Saumur, Monsieur Sébastien DAVE, et le Directeur du PNR, Monsieur Thibaut MEURGEY, l'Office de Tourisme de Montsoreau, situé au sein de la Maison du Parc, sera désormais ouvert du 20 juin au 20 septembre 2025 avec 2 jours de fermeture par semaine (dont le vendredi).

Monsieur Jean-Philippe BONDIN confirme que quand l'Office du Tourisme de Montsoreau est fermé, c'est le personnel du Parc naturel régional qui continue à accueillir et conseiller le public. Il propose qu'avec ces conditions de service, la commune continue de verser une participation supérieure à 50 %.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC évoque son mécontentement face à la décision de l'Office de Tourisme. Lesdites décisions ont été prises unilatéralement, sans consulter les adhérents.

Monsieur Jacky MARCHAND rappelle que cette situation fait suite à une mauvaise gestion du service tourisme de la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire et que cette décision a été prise par M. Jackie GOULET, lors d'un conseil communautaire.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC lui demande alors s'il est intervenu pour le maintien de l'Office du Tourisme de Montsoreau.

Monsieur Jacky MARCHAND confirme s'être opposé à cette décision de fermeture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **DÉCIDE** de verser au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine la somme de 1.500 € TTC/an,
- ☐ **CONFIRME** que cet avenant sera appliqué pour l'année 2025.

Informations / Questions diverses

- **Sponsoring Roméo BESSAGUET**
Ce jeune montsorélien, âgé de 16 ans, a sollicité la commune pour le sponsoriser dans ses épreuves d'équitation.
En effet, Roméo BESSAGUET pratique l'équitation depuis plusieurs années, à haut niveau, et notamment dans la discipline du concours complet. Afin d'évoluer dans sa passion, il vient d'être intégré à la longue liste de l'équipe de France junior pour la saison 2025 et pourra être sélectionné pour les championnats d'Europe qui se dérouleront à Strezgom (Pologne) en août 2025.
Monsieur le Maire exprime fermement son désaccord pour aider financièrement ou sponsoriser ce jeune montsorélien. La commune va être sollicitée par trop de monde.
Madame Marie-Caroline CHAUDRUC, au contraire, approuve cette demande, et prône qu'il faut encourager les jeunes dans leur passion.
Monsieur Jean-Philippe BONDIN confirme que la commune aura toujours la possibilité de sponsoriser les jeunes en fonction de leur dossier et motivation.
Madame Sylvie MARCHET acquiesce également cette sollicitation.
Monsieur Jean-Philippe BONDIN conseille au bureau municipal de rencontrer ce jeune et ses parents, et voir exactement leur projet.
Monsieur Jacky MARCHAND prendra contact avec la famille.
- **Accueil Collectif de swing rennais Veni Vidi Swingi en juillet**
Madame Laure CHENTRIER informe les élus qu'elle a été contactée par le Collectif de swing rennais Veni Vidi Swingi. Ce groupe composé de 5 musiciens sillonne le territoire via un itinéraire cyclable, tout en tractant leurs instruments et propose des concerts dans les villages traversés. Cet été, le groupe a des concerts prévus à Chinon et à Saumur, et cherche des étapes où proposer leur prestation dans la région. Ce collectif propose un répertoire composé de standards swing, jazz chanté, dansé et enjoué ; titres interprétés en anglais et en français. Ils viendront dans la région, semaine 30, soit du 21 au 25 juillet.
L'ensemble des conseillers donne un accord de principe pour accueillir ce groupe. Madame Laure CHENTRIER se charge de prendre attache auprès desdits musiciens.
- **PCC – Les dimanches de caractère**
Madame Laure CHENTRIER revient sur une visioconférence avec Mme Lucile ROMPION des Petites Cités de Caractère. Cette animation consiste à accueillir touristes et locaux et leur faire découvrir un lieu atypique de la commune. Le thème proposé pour cette année pourrait être la visite d'anciens fours à pruneaux, chez des particuliers de la commune. En partenariat avec l'Association Sauvegarde de Montsoreau, Madame Laurence LABOUTIERE a gentiment accepté d'animer la visite ; prévue d'environ 2h/3h avec dégustation de produits locaux à l'issue.
Madame Laure CHENTRIER se charge de contacter les PCC pour revoir l'organisation et la communication de l'évènement.

- PCC – Les Cités en lumière

Monsieur le Maire informe que deux de ses adjoints, Monsieur Jacky LHOMMEDÉ et Monsieur Gérard DEVOS, accompagnés de Madame Laure CHENTRIER, sont allés à une réunion bilan des PCC concernant l'animation « cités en lumière », organisée sur la commune le samedi 07 décembre 2024.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC demande si cette manifestation, organisée en décembre, lorsque le temps n'est généralement pas optimum, draine beaucoup de monde.

Madame Laure CHENTRIER lui répond dans l'affirmative, dans la mesure où la commune organise un spectacle à cette occasion. Il est prévu, pour l'année 2025, de l'organiser le samedi 13 décembre.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC demande si la commune est libre de choisir le spectacle ? Est-ce possible de choisir un spectacle hors liste fournie ?

Monsieur Jean-Philippe BONDIN rappelle que pour l'année 2024, les PCC avaient imposé un spectacle pour Montsoreau ; mais puisqu'aucun élu de Montsoreau ne s'était déplacé à l'AG, celui-ci avait pu être annulé. Il propose que pour 2025, l'animation se déroule en même temps que les nocturnes des Montsor'Elles, soit le samedi 29 novembre.

Madame Laure CHENTRIER se charge de contacter les PCC pour ce changement de date, et le secrétariat de mairie d'envoyer les liens des différents spectacles aux élus pour déterminer leur choix.

- PCC – Rencontre nationale des 50 ans

Monsieur le Maire confirme le programme envoyé par les PCC et rappelle que la visite du village de Montsoreau sera le lundi 07 juillet.

Madame Laure CHENTRIER rappelle qu'il faudra songer à préparer le petit-déjeuner d'accueil au matin du 07. Où l'organiser ?

Monsieur Jacky MARCHAND lui répond que l'accueil des convives se fera sur les quais ou dans le foyer en cas de mauvais temps.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN rappelle les dispositions prises par les PCC, à savoir : accueil à Montsoreau à 09h, visite du village à partir de 09h45 et transfert vers Fontevraud-l'Abbaye à 11h30, soit 1h45 de visite. Il faut compter environ 110-130 personnes. Il propose de s'appuyer sur les parcours découverte déjà existants de l'Association Sauvegarde de Montsoreau et suggère de faire 5 départs sur la commune, sans thématique prédominante.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC conseille de commencer à réfléchir dès à présent sur cette organisation et ne pas hésiter à solliciter les habitants pour « jouer » les guides.

Madame Laurence LABOUTIERE demande à prendre la parole, et préconise d'utiliser les parcours mis en place par les jeunes du Lycée agricole Edgard Pisani de Montreuil-Bellay. Pourquoi ne pas organiser des balades en bateau ?

Madame Martine ROZON demande qui sont les personnes que la commune doit accueillir ?

Monsieur Jean-Philippe BONDIN lui répond des élus des autres communes labellisées PCC ainsi que ses représentants.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC regrette que les deux repas du lundi 07 se déroulent sur la commune de Fontevraud.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN explique que le déjeuner est organisé par la commune de Fontevraud et le dîner de gala par l'Abbaye.

Monsieur le Maire ajoute avoir pourtant fait le nécessaire auprès des responsables des PCC en appuyant la candidature du village pour le déjeuner.

Le conseil municipal décide que la commune prendra à sa charge le dîner de gala pour les guides du village et que chaque élu municipal paiera ses propres déjeuners et/ou dîners.

- Flâneries de Candes St-Martin

Cette manifestation organisée par la commune de Candes St-Martin, se déroulera en 2025 du 13 juillet au 17 août, avec une fermeture totale de la RD 751 dans leur village tous les dimanches.

Un avis est demandé aux conseillers municipaux pour être dans la même démarche avec une fermeture des quais, de la Place du Mail au giratoire de Candes, uniquement les dimanches des Puces, soit le 13 juillet et le 17 août, de façon de laisser cette route libre aux piétons.

Monsieur le Maire émet un avis défavorable à cette demande, impossible de fermer les quais et de ne pas laisser l'accès au Château, à l'Hôtel Le Bussy et autres commerces.

Monsieur Bernard PELÉ confirme et ajoute qu'il y a trop d'habitations et d'habitants qui seraient pénalisés. Il y a d'autres endroits sur la commune qui ne gêneraient pas les riverains, à savoir l'Île au Than. Cela fera mourir le village.

Madame Martine ROZON approuve au contraire ce projet et salue agréablement le fait qu'une délibération soit prise en faveur des habitants. Elle dit qu'il est important de faire venir les touristes mais regrette la rareté des délibérations qui préoccupent réellement les montsoréliens.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN évoque surtout le fait que les habitants soient excédés du mauvais comportement des usagers de la route et du mauvais stationnement de certains. Il y a déjà eu un cycliste renversé sur les quais, et le mauvais stationnement provoque l'utilisation de la chaussée par les piétons et les familles. Il est important de prendre en compte les avis des habitants ; le conseil municipal est là pour ça.

Monsieur Olivier RIQUET suggère d'installer des poteaux, identiques au Quai Philippe de Commynes, sur la portion du Quai Alexandre Dumas.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC confirme qu'il est important de revoir la signalétique et confirme son avis défavorable, en tant que directrice de l'Association culturelle du Château de Montsoreau.

Monsieur Jacky MARCHAND se charge de contacter Monsieur le Maire de Candes St-Martin.

- Présence d'un glacier ambulant

Madame Laure CHENTRIER informe que le Collectif des Montsor'Elles propose la venue d'un glacier ambulant car cette activité manque lors de la saison estivale.

Ainsi, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition ; Monsieur le Maire se charge d'organiser une réunion de la commission Puces et demander leur avis.

- Troc'Plantes

Madame Laure CHENTRIER informe qu'il s'agit là également d'un souhait du Collectif des Montsor'Elles qui propose l'organisation d'un Troc'Plantes, un dimanche d'avril, autour du banc Place des Diligences avec une communication aux habitants (lettre de Montsoreau, site internet et IntraMuros).

Monsieur le Maire rappelle que cette animation est déjà présente à Fontevraud et qu'elle doit être bien organisée (écrits bien précis...).

Monsieur Bernard PELÉ confirme que la commune de Fontevraud l'organise depuis plusieurs années.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC approuve cette idée.

Madame Laure CHENTRIER rappelle que cet événement permet de mobiliser et fédérer les habitants.

- Tour de France cycliste féminin

Monsieur le Maire revient sur une visio organisée le jeudi 27 février dernier par la Préfecture d'Angers à laquelle aucun élu n'a pu participer ; hormis la secrétaire de mairie.

Le parcours officiel, déjà défini, sera communiqué courant mars à la municipalité de façon à prévoir les barrières de sécurité. Le service de sécurité sera prévu par les forces de l'ordre.

Cette étape reliant Saumur à Poitiers, se déroulera le mardi 29 juillet, et empruntera le RD 947. Les cyclistes traverseront notamment Dampierre/Loire, Souzay-Champigny et Montsoreau, pour aller direction Fontevraud.

- Site internet de la commune

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC annonce à l'équipe municipale que la refonte du site internet avance à grands pas et remercie le travail et l'implication de la secrétaire de mairie.

Ce nouveau site internet, en collaboration avec la Sté Terre de Pixels, devrait être opérationnel pour début avril.

- Baptême de l'école

La cérémonie aura lieu ce vendredi 14 mars à 17h30 à l'école. Il est dressé la liste des réponses quant aux représentants de l'état, inspection académique et élus.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC et Monsieur le Maire s'arrangent de prévoir sono, tables...

- Bilan tirs contre les pigeons

Monsieur le Maire annonce que l'Association FDGDON est intervenue le jeudi 27 février dernier au Château et au Saut aux Loups et a ainsi détruit environ 55-60 pigeons. Ils préconisent donc de maintenir une régulation constante dans le temps (piégeage et tirs) et rappelle mettre à disposition de la commune des cages. Ils proposent également de faire venir un couple de faucons pèlerins (prédateur du pigeon).

Monsieur Olivier RIQUET ajoute avoir été en contact avec la LPO qui propose plusieurs alternatives : la venue de faucons pèlerins (espèce protégée), un fauconnier et l'installation d'effaroucheurs.

- Vandalisme sur véhicules du personnel de la mairie

Mesdames Axelle AUGEREAU, secrétaire de mairie et Nicole SALLÉ, chargée d'accueil, ont été victimes de vandalisme sur leur véhicule, le lundi 10 février dernier entre 11h et 12h30, avec crevaison sur le flan d'un pneu de leur voiture, sur côté mur de la Sté l'Union, Place des Diligences. Considérant qu'il s'agissait là d'un acte bien ciblé contre elles, dans l'exercice de leurs missions, elles ont formulé la demande d'une participation de la commune dans la mesure où elles ont dû changer le train complet de pneus (>180 € chacune).

Concernée par les faits, Madame la secrétaire de mairie est sortie de la salle.

A son retour après échanges entre conseillers municipaux, Monsieur le Maire n'a pas souhaité répondre à ce sujet à Madame AUGEREAU, arguant qu'il n'aurait pas dû mettre ce sujet à l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN a alors pris la parole et a expliqué à Madame la secrétaire de mairie que le conseil municipal ne souhaitait pas donner une réponse favorable à la demande puisque les faits n'ont pas été prouvés ; qu'il pouvait s'agir d'une coïncidence et que la commune ne pouvait pas se substituer aux compagnies d'assurance.

- Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 14 avril 2025 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Jacky MARCHAND

Jean-Philippe BONDIN